



Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant·e·s de Suisse
Unione Svizzera degli Universitari
Uniun svizra da studentas e students

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch
CH – 3001 Bern Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

Pour une seule organisation d'étudiant-e-s! **Renouvellement de la déclaration d'intentions entre l'UNES et l'AES**

Résolution de la 143ème assemblée des délégué-e-s de l'UNES du 21.05.2006 à Berne

Lors de l'assemblée des délégué-e-s du 21 mai 2005 à Zürich, les membres de l'UNES ont adopté une déclaration d'intentions commune (voir annexe) de l'UNES et de l'AES – association des étudiants suisses (AES) pour la création d'une seule organisation faïtière au niveau fédéral.

L'assemblée des délégué-e-s prend connaissance
que l'AES n'a pas adopté la déclaration d'intentions;
que la collaboration s'est révélée passablement difficile ces derniers temps.

Pour l'assemblée des délégué-e-s, les difficultés résident avant tout dans le rejet de la déclaration d'intentions par l'AES.

Par conséquent, l'assemblée des délégué-e-s renforce et renouvelle sa décision du 21 mai 2005.

L'assemblée des délégué-e-s demande aux sections, au co-présidium et au secrétariat politique de l'UNES:

- de continuer à oeuvrer activement dans le sens des objectifs fixés dans la déclaration d'intentions;
- de continuer à chercher la collaboration;
- d'informer régulièrement sur la poursuite de la collaboration;
- D'inviter une délégation de l'AES à la prochaine AD de l'UNES.

L'AD demande aux membres de l'AES de réfléchir à leur décision concernant la déclaration d'intentions et de s'engager également activement pour la création d'une seule organisation faïtière au niveau fédéral.

Annexe: Déclaration d'intentions

Annexe

Union des étudiantEs de Suisse (UNES) Association des étudiants suisses (AES)

Déclaration d'intention

L'Union des étudiantEs de Suisse réunie en assemblée des déléguéEs
le 21 mai 2005 à Zürich.

Et

L'association des étudiants suisses réunie en assemblée des délégués
le ... (rejetée)

Considérant que

1. Le domaine de la formation tertiaire est en phase de réforme et qu'il est absolument nécessaire de défendre les droits, les opinions et les intérêts des étudiantEs qui fréquentent les diverses filières qui la composent.
2. Au niveau national, l'existence de deux ou plusieurs associations, dont les buts sont de défendre les étudiantEs dans le paysage de la formation tertiaire en Suisse, est néfaste aux intérêts de ces étudiantEs.
3. Les diverses associations doivent cibler l'énergie qu'elles déploient pour assurer les buts qu'elles se sont fixés. Les divergences entre elles doivent être mises de côtés pour lutter dans un front uni contre des réformes néfastes aux intérêts des étudiantEs.

Déclarent

1. La création d'une association faîtière des étudiantEs suisse est une nécessité ; en leurs qualités d'associations du niveau national, les signataires s'engagent à entamer les démarches pour y parvenir.
2. La création d'une faîtière unique est envisagée pour fin 2006. Si les assemblées des déléguéEs des deux associations n'ont pas encore pris de décision à ce sujet à ce moment-là, les efforts consentis jusqu'alors vont être évalués et l'évaluation détaillée va être soumise aux assemblées des déléguéEs.
3. Cette faîtière doit défendre les intérêts des étudiantEs des Universités, des Ecoles polytechniques fédérales et des Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse. Elle peut également s'engager dans toutes démarches susceptibles de garantir ou d'améliorer la qualité de la formation à tous les niveaux.
4. Les structures de cette faîtière doivent respecter les droits démocratiques des étudiantEs de Suisse par un système de délégation des diverses associations d'étudiantEs, existantes ou en devenir, au niveau cantonal ou inter cantonal.
5. La faîtière unique doit représenter le plus grand nombre possible d'étudiantEs et doit pour cela se fixer comme objectif l'intégration des associations existantes et la création de nouvelles associations dans les régions où celles-ci n'existent pas.
6. La nouvelle faîtière doit être neutre en ce qui concerne la politique partisane; ses prises de position doivent être représentatives de la majorité des étudiantEs de Suisse.
7. Son financement est assuré par les cotisations de ses membres et par des subventions publiques ou privées.